B 974/40

5/.
FRG.S 21776 0
Case
Fnc
21576

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE ROI

A L'ASSEMBLÉE-NATIONALE;

le 4 Février 1790.

LE ROI étant venu à l'assemblée, accompagné de ses ministres, a occupé la place du président qui s'est mis à sa droite; lorsque sa majesté a paru, les applaudissemens ont redoublés, & de vives acclamations ont plusieurs fois interrompu le discours touchant qu'elle a prononcé. L'émotion a été générale, & il suffira de le lire pour la partager.

MESSIEURS;

LA gravité des circonstances où se trouve la France, m'attire au milieu de vous. Le relâchement progressif de tous les liens de l'ordre & de la subordination, la suspension ou l'inactivité de la justice, les mécontentemens qui naissent des privations particulières, les oppositions, les haines malheureuses qui sont la suite

THE NEWBERRY
LIBRARY

inévitable des longues discensions, la situation critique des finances & les incertitudes sur la fortune publique; enfin, l'agitation générale des esprits, tout semble se réunir pour entretenir l'inquiétude des véritables amis de la prospérité & du bonheur du royaume.

Un grand but se présente à vos regards, mais il faut y atteindre sans accroissement de trouble & sans nouvelles convulsions. C'étoit, je dois le dire, d'une manière plus douce & plus tranquille que j'espérois vous y conduire, lorsque je formai le dessein de vous rassembler & de réunir, pour la félicité publique, les lumières & les volontés des représentans de la nation, mais mon bonheur & ma gloire ne sont pas moins étroitement liés au succès de vos travaux.

Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvoient avoir sur eux les circonstances malheureuses au milieu desquelles vous vous trouviez placés. Les horreurs de la disette que la France avoit à rédouter l'année dernière, ont été éloignées par des soins multipliés & des approvisionnemens immenses. Le désordre que l'état ancien des finances, le discrédit, l'excessive rareté du numéraire & le dépérissement graduel des revenus, devoient naturellement amener; ce désordre au moins dans son éclat & dans ses excès, a été jusqu'à présent écarté. J'ai adouci par-tout, & principalement dans la capitale, les dangreuses conséquences du défaut de travail; & nonobstant l'affoiblissement de tous les moyens d'autorité, j'ai maintenu le royaume, non pas, il s'en faut bien, dans le calme que j'eusse desiré, mais dans un état de tranquillité suffisant pour recevoir le bienfait d'une liberté sage & bien ordonnée; enfin, malgré notre situation intérieure généralement connue, & malgré les orages politiques qui agitent d'autres nations, j'ai conservé la paix au dehors, & j'ai entretenu avec toutes les puissances de l'europe les rapports d'égards & d'amitié qui peuvent rendre cete paix durable.

Après vous avoir ainsi préservé de grandes contrariétés qui pouvoient si aisément traverser vos soins & vos travaux, je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'état que je m'associe d'une manière encore plus expresse & plus manifeste à l'exécution & à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une plus grande occasion que celle où vous présentez à mon acceptation des décrets destinés à établir dans le royaume une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante & si propice sur le bonheur de mes sujets, & sur la prospérité de cet empire.

Vous savez, Messieurs, qu'il y a plus de dix ans, & dans le temps où le vœu de la nation ne s'étoit pas encore expliqué sur les assemblées provinciales, j'avois commencé à substituer ce genre d'administration à celui qu'une ancienne & longue habitude avoit consacré. L'expérience m'ayant fait connoître que je ne m'étois point trompé dans l'opinion que j'avois conçue de l'utilité de ces établissemens, j'ai cherché à faire jouir du même bienfait toutes les provinces de mon royaume; & pour assurer aux nouvelles administrations la confiance générale, j'ai voulu que les membres dont elles devoient être composées, fussent nommés librement par tous les citoyens. Vous avez amélioré nos vues de plusieurs manières, & la plus essentielle sans doute, est cette subdivision égale & sagement motivée, qui, en affoiblissant les anciennes séparations de province à province, & en établissant un système général & complet d'équilibre, réunit davantage à un même esprit & à un même intérêt toutes les parties du royaume. Cette grande idée, ce salutaire dessein vous sont entiérement dus; il ne falloit pas moins qu'une réunion de volontés de la part des représentans de la nation; il ne falloit pas moins que leur juste ascendant sur l'opinion générale, pour entreprendre avec confiance un changement d'une si grande importance, & pour vaincre, au nom de la raison, les résistances de l'habitude & des intérêts particuliers.

Je favoriſerai, je ſeconderai par tous les moyens qui ſont en mon pouvoir le ſuccès de cette vaſte organiſation, d'où dépend à mes yeux le ſalut de la France; & je crois néceſſaire de le dire, je ſuis trop occupé de la ſituation intérieure de mon royaume, j'ai les yeux rrop ouverts ſur les dangers de toute eſpèce dont nous ſommes environnés, pour ne pas ſentir fortement que, dans la diſpoſition préſente des eſprits, & en conſidérant l'état où ſe trouvent les affaires publiques, il faut qu'un nouvel ordre de choſes s'établiſſe avec calme & tranquillité, ou que le royaume ſoit expoſé à toutes les calamités de l'anarchie.

Que les vrais citoyens y réfléchiſſent, ainſi que je l'ai fait, en fixant uniquement leur attention ſur le bien de l'état, & ils verront que, même avec des opinions différentes, un intérêt éminent doit les réunir tous aujourd'hui. Le temps réformera ce qui pourra reſter de défectueux dans la collection des lois qui auront été l'ouvrage de cette aſſemblée; mais toute entrepriſe qui tendroit à ébranler les principes de la conſtitution même, qui auroit pour but de les renverſer, ou d'en affoiblir l'heureuſe affluence, ne ſerviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la diſcorde; & en ſuppoſant le ſuccès d'une ſemblable tentative contre mon peuple & moi, le réſultat nous priveroit, ſans remplacement, des divers biens dont un nouvel ordre de choſes nous offre la perſpective.

Livrons-nous donc de bonne foi aux eſpérances que nous pouvons concevoir, & ne ſongeons qu'à les réaliſer par un accord unanime. Que par-tout on ſache que le monarque & les repréſentans de la nation ſont unis d'un même intérêt & d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les provinces un eſprit de paix & de bonne volonté, & que tous les citoyens recommandables par leur honnêteté, tous ceux qui peuvent ſervir l'état, eſſentiellement par leur zèle & par leurs lumières, s'empreſſent de prendre part aux différentes ſubdiviſions de l'adminiſtration

générale, dont l'enchaînement & l'enſemble doivent concourir efficacement au rétabliſſement de l'ordre & à la proſpérité du royaume.

Nous ne devons point nous le diſſimuler ; il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but. Une volonté ſuivie, un effort général & commun ſont abſolument néceſſaires pour obtenir un ſuccès véritable. Continuez donc vos travaux, ſans autre paſſion que celle du bien ; fixez toujours votre première attention ſur le ſort du peuple & ſur la liberté publique ; mais occupez-vous auſſi d'adoucir, de calmer toutes défiances, & mettez fin, le plutôt poſſible, aux différentes inquiétudes qui éloignent de la France un ſi grand nombre de ſes citoyens, & dont l'effet contraſte avec les lois de ſûreté & de liberté que vous voulez établir. La proſpérité ne reviendra qu'avec le contentement général. Nous appercevons par-tout des eſpérances ; ſoyons impatiens de voir auſſi par-tout le bonheur.

Un jour, j'aime à le croire, tous les François indiſtinctement reconnoîtront l'avantage de l'entière ſuppreſſion des différences d'ordre & d'état, lorſqu'il eſt queſtion de travailler en commun au bien public, à cette proſpérité de patrie qui intéreſſe également tous les citoyens, & chacun doit voir ſans peine que, pour être appelé dorénavant à ſervir l'état de quelque manière, il ſuffira de s'être rendu remarquable par ſes talens ou par ſes vertus.

En même temps néanmoins, tout ce qui rappelle à une nation l'ancienneté & la continuité des ſervices d'une race honorée eſt une diſtinction que rien ne peut détruire, & comme elle s'unit aux devoirs de la reconnoiſſance ceux qui, dans toutes les claſſes de la ſociété, aſpirent à ſervir efficacement leur patrie, ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réuſſir, ont un intérêt à reſpecter cette tranſmiſſion de titres ou de ſouvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puiſſe faire paſſer à ſes enfans.

Le reſpect dû aux miniſtres de la religion, ne pourra

non plus s'effacer; & lorſque leur conſidération ſera principalement unie aux ſaintes vérités qui ſont la ſauve-garde de l'ordre & de la morale, tous les citoyens honnêtes & éclairés auront un égal intérêt à la maintenir & à la défendre.

Sans doute, ceux qui ont abandonné de grands priviléges pécuniaires, ceux qui ne formeront plus comme autrefois, un ordre politique dans l'état, ſe trouvent ſoumis à des ſacrifices dont je connois toute l'importance; mais j'en ai la perſuaſion, ils auront aſſez de généroſité pour chercher un dédommagement dans tous les avantages publics dont l'établiſſement des aſſemblées nationales préſente l'eſpérance.

J'aurois bien auſſi des pertes à compter ſi, au milieu des plus grands intérêts de l'état, je m'arrêtois à des calculs perſonnels; mais je trouve une compenſation qui me ſuffit, une compenſation pleine & entière dans l'accroiſſement du bonheur de la nation, & c'eſt du fond de mon cœur que j'exprime ici ce ſentiment.

Je me défendrai donc, je maintiendrai la liberté conſtitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a conſacré les principes. Je ferai davantage, & de concert avec la reine, qui partage mes ſentimens, je préparerai de bonne heure l'eſprit & le cœur de mon fils au nouvel ordre de choſes que les circonſtances ont amené. Je l'habituerai dès ſes premiers ans à être heureux du bonheur des François & à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une ſage conſtitution le préſervera des dangers de l'inexpérience, & qu'une juſte liberté ajoute un nouveau prix aux ſentimens d'amour & de fidélité, dont la nation, depuis tant de ſiècles, donne à ſes rois des preuves ſi puiſſantes.

Je ne dois point le mettre en doute; en achevant

votre ouvrage, vous vous occuperez sûrement avec sagesse & avec candeur de l'affermissement du pouvoir exécutif, cette condition sans laquelle il ne sauroit exister aucun ordre durable au-dedans, ni aucune considération au-dehors. Nulle défiance ne peut raisonnablement vous rester; ainsi il est de votre devoir, comme citoyens & comme fidèles représentans de la nation, d'assurer au bien de l'état & à la liberté publique cette stabilité qui ne peut dériver que d'une autorité active & tutélaire. Vous aurez sûrement présent à l'esprit que, sans une telle autorité, toutes les parties de votre système de constitution resteroient à la fois sans lien & sans correspondance; & en vous occupant de la liberté que vous aimez & que j'aime aussi, vous ne perdrez pas de vue que le désordre en administration, en amenant la confusion des pouvoirs, dégénère souvent, par d'aveugles violences, dans la plus dangereuse & la plus alarmante de toutes les tyrannies.

Ainsi, non pas pour moi, Messieurs, qui ne compte point ce qui m'est personnel près des loix & des institutions qui doivent régler le destin de l'empire, mais pour le bonheur de notre patrie, pour sa prospérité, pour sa puissance, je vous invite à vous affranchir de toutes les impressions du moment, qui pourroient vous détourner de considérer dans son ensemble ce qu'exige un royaume tel que la France, & par sa vaste étendue & par son immense population, & par ses relations inévitables au-dehors.

Vous ne négligerez point non plus de fixer votre attention sur ce qu'exigent encore des législateurs, les mœurs, le caractère & les habitudes d'une nation devenue trop célèbre en Europe par la nature de son esprit & de son génie, pour qu'il puisse paroître indifférent d'entretenir ou d'altérer en elle les sentimens de douceur, de confiance & de bonté qui lui ont valu tant de renommée.

Donnez-lui l'exemple auſſi de cet eſprit de juſtice qui ſert de ſauve-garde à la propriété, à ce droit reſpecté de toutes les nations, qui n'eſt pas l'ouvrage du haſard, qui ne dérive point des priviléges d'opinion, mais qui ſe lie étroitement aux rapports les plus eſſentiels de l'ordre public & aux premières conditions de l'harmonie ſociale.

Par quelle fatalité, lorſque le calme commençoit à renaître, de nouvelles inquiétudes ſe ſont-elles répandues dans les provinces! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès! Joignez-vous à moi pour les arrêter, & empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent ſouiller ces jours où le bonheur de la nation ſe prépare. Vous, qui pouvez influer par tant de moyens ſur la confiance publique, éclairez ſur ſes véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'eſt ſi cher, & dont on m'aſſure que je ſuis aimé, quand on veut me conſoler de mes peines. Ah! s'il ſavoit à quel point je ſuis malheureux à la nouvelle d'un injuſte attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les perſonnes, peut-être il m'épargneroit cette douloureuſe amertume.

Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'état, ſans vous preſſer de vous occuper, d'une manière inſtante & définitive, en tout ce qui tient au rétabliſſement de l'ordre dans les finances, & à la tranquillité de la multitude innombrable de citoyens qui ſont unis par quelque lien à la fortune publique. Il eſt temps d'appaiſer toutes les inquiétudes; il eſt temps de rendre à ce royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois: auſſi je vous invite à réſerver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous préſente le tableau; mais, quand vous aurez ajouré à ce que vous avez déjà fait, un plan ſage & raiſonnable pour l'exercice de la juſtice, quand vous aurez aſſuré les baſes d'un

équilibre parfait entre les revenus & les dépenses de l'état, enfin quand vous aurez achevé l'ouvrage de la constitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnoissance publique; &, dans la continuation successive des assemblées nationales, continuation fondée dorénavant sur cette constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de prospérité à tous ceux que vous avez déjà préparés. Puisse cette journée, où votre monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche & la plus intime, être un époque mémorable dans l'histoire de cet empire! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardens, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix & de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneroient encore d'un esprit de concorde devenu si nécessaire, me fasse le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent, je les payerai par ma reconnoissance & mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle, & le desir ardent de la paix, du bonheur & de la prospérité de la France.

Réponse de M. le Président.

L'assemblée nationale voit avec la plus vive reconnoissance, mais sans étonnement, la conduite confiante & paternelle de votre majesté. Négligeant l'appareil & le faste du trône, vous avez senti, sire, que pour convaincre tous les esprits, pour entraîner tous les cœurs, il suffisoit de vous montrer dans la simplicité de vos vertus. Et lorsque votre majesté vient au milieu des représentans de la nation, contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir & de défendre la constitution & les lois, je ne risquerai pas, sire, d'affoiblir, en voulant les peindre, les témoignages de la gratitude, du respect & de l'amour que la France doit au patriotisme de son roi, mais j'en abandonne l'expression au sentiment sûr, qui, dans cette circonstance, saura bien lui seul inspirer les François.

SUITE

DE LA SÉANCE DU JEUDI,

Du Samedi 6 Février 1790.

JAMAIS peut-être les annales du monde n'avoient offert l'exemple d'un roi qui vient se déclarer le chef d'une révolution opérée en faveur de la liberté, & qui presque toujours, environné d'une fastueuse étiquette, paroît sans cérémonie au milieu des représentans des françois, pour encourager leurs travaux, applaudir aux loix nouvelles, & annoncer qu'il sera le plus ardent défenseur de la constitution : aussi cette époque a-t-elle été marquée de tous les caractères qui peuvent la rendre mémorable à la nation, & lui donner une grande influence sur la réunion de toutes les volontés.

Le roi s'étant retiré au milieu des applaudissemens universels, on a demandé par acclamation qu'il fût envoyé le soir même une députation à sa majesté, pour lui porter, ainsi qu'à la reine, une adresse de remercîment.

M. de Menou avoit eu le premier cette idée. M. de Clermont-Tonnerre proposoit de dire au roi : « nos cœurs suivront tous l'impulsion que votre majesté nous a donnée, & les membres de l'assemblée entière sont tous réunis de zèle & cœur pour le bonheur de la nation ».

M. Gouttes a pris la parole ; mais M. Goupille de Préfeld a excité le plus noble enthousiasme dans l'assem-

blée, en proposant de prêter individuellement *le ferment civique*. Quel moment pour faire prêter un pareil ferment à la patrie, que celui où l'acceptation la plus libre & la plus solennelle venoit consolider la constitution !

Voici la formule de ce ferment :

» Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la constitution, décrétée par l'assemblée nationale, & acceptée par le roi ».

Cette motion a été décrétée aussi-tôt, & M. de Noailles a demandé l'appel nominal, afin de faire la liste des absens, qui pourront prêter leur ferment dans les séances postérieures. On a décidé en même temps qu'aucun membre de l'assemblée ne pourroit voter désormais, qu'autant qu'il auroit prêté le ferment civique.

On alloit faire l'appel nominal, lorsque M. Target a annoncé que toute la famille royale étoit venue au-devant du roi, & que la reine avoit adressé à la députation des paroles précieuses qu'il avoit cru devoir rapporter à l'assemblée ; les voici :

« Je partage tous les sentimens du roi, & je m'unis de cœur & d'esprit à la démarche que son amour pour son peuple vient de lui dicter. Voici mon fils ; je l'entretiendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, & je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique & à maintenir les loix dont j'espère qu'il sera le plus ferme soutien ».

L'assemblée a beaucoup applaudi aux sentimens que la reine venoit de témoigner avant l'appel nominal. M. le président a dit : « Vous allez remplir une cérémonie auguste & religieuse ; je vous demande le plus profond silence, & j'espère que l'assemblée m'accordera l'honneur de prêter le premier ferment ».

M. le président est monté à la tribune, & il a rempli cette formalité.

L'appel nominal a été fait, il n'y a eu de remarquable qu'une addition que MM. l'évêque de Perpignan & l'abbé de monteſquiou, ont cru devoir faire à la formule du ſerment; ce dernier a dit: » Je jure & je promets de donner l'exemple d'éteindre toutes les diviſions, s'il peut en avoir exiſté dans cette aſſemblée ».

Le ſerment du prélat étoit d'un autre ſtyle.

Deſirant, comme ſa majeſté, que la paix renaiſſe, eſpérant que la conſtitution ſera perfectionnée dans les légiſlatures à venir, je jure, &c.

L'aſſemblée a décrété un ſerment qui n'eſt pas conditionel, a dit M. le préſident, que M. l'évêque de Perpignan déclare s'il le prête purement & ſimplement. . . . »

M. Roca a demandé que le nom de M. l'évêque fût mis dans le procès-verbal, mais le prélat interpellé par le préſident, a répondu qu'il avoit juré par *oui, ſans condition.*

M. le garde-des-ſceaux, en qualité de député de Bordeaux, ainſi que MM. Bailli & de la Fayette, ſont montés auſſi à la tribune pour prêter le même ſerment au bruit des plus vifs applaudiſſemens.

C'étoit un ſpectacle auguſte & touchant de voir tous les repréſentans de la nation prêter le ſerment civique dans une circonſtance où le monarque étoit venu les rappeller à l'eſprit de modération & de concorde, qui doit ſeul aſſurer aujourd'hui le bonheur de la France.

Dès que l'appel nominal a été fait, MM. les députés ſuppléans ont demandé de prêter le même ſerment, & cet exemple a été ſuivi non-ſeulement des députés extraordinaires des provinces & du commerce, mais encore de tous les citoyens & citoyennes qui étoient dans toutes les tribunes.

Cet enthousiasme civique a produit un tel effet, que l'assemblée a délibéré qu'il seroit fait mention dans le procès-verbal de cette prestation du serment.

Il a été arrêté de faire une adresse aux provinces sur ce grand événement, qui ne peut qu'assurer le maintien de la constitution.

L'assemblée nationale, pénétrée des intentions paternelles que le roi avoit développées dans son discours, s'est empressée de nommer une députation nombreuse pour lui témoigner sa reconnoissance.

Ce n'est pas quand une nation travaille à assurer sa liberté, que ses représentans s'occupent des vaines formalités de l'étiquette; mais les usages & les cérémonies des peuples doivent être conservés dans l'histoire. On avoit remarqué dans la séance de jeudi matin, que le roi avoit toujours resté debout, ainsi que le président qui étoit à sa droite, & tous les membres de l'assemblée. Le soir l'étiquette a changé. Le roi a resté assis & couvert en recevant la députation, & M. le président lui a dit :

SIRE,

« Nous venons offrir à votre majesté les premiers fruits de son patriotisme & de ses vertus.

» L'oubli de toutes les divisions, le concert de toutes les volontés, la réunion de tous les intérêts dans le seul intérêt public, le serment solennel prononcé par tous les représentans du peuple français, d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi, à la constitution, les citoyens en foule demandant leur association à ce pacte auguste & saint : tels sont, Sire, les heureux effets de votre présence à l'assemblée-nationale ; pourquoi faut-il que le cœur humain, juste & sensible de votre majesté, n'ait pu jouir de ce spectacle attendrissant ! Interprètes des vœux de la nation, nous devons l'être de sa reconnoissance ; daignez, Sire, en recevoir le tribut avec

bonté : l'amour & la confiance des peuples, ſont les vrais tréſors des bons rois ; jouiſſez-en, Sire, & que ce juſte hommage de vos contemporains vous ſoit le garant des bénédictions que la poſtérité réſerve à votre mémoire ! »

Le roi a répondu avec la bonté qui le caractériſe :

« Le prix que vous attachez aux ſentimens que je vous ai témoignés, m'eſt un nouveau garant de la réunion de nos ſoins pour le bien de la patrie. J'eſpère que tous les bons citoyens, tous les vrais amis du peuple, ſe rallieront autour de moi pour conſolider ſa liberté & ſon bonheur. Le ſerment que vous avez prêté après m'avoir entendu, m'en donne l'aſſurance Puiſſe cette heureuſe conformité de nos principes & de nos ſentimens, aſſurer la gloire & la félicité de la plus grande & de la meilleure des nations !

La députation s'eſt préſentée chez la reine, qui avoit M. le dauphin à ſes côtés. M. le préſident n'a pas manqué de ſaiſir dans ſon diſcours cette circonſtance intéreſſante, & a dit :

« L'aſſemblée-nationale a recueilli avec la plus vive & la plus douce reconnoiſſance, les paroles nobles & touchantes qui lui ont été tranſmiſes de la part de votre majeſté. Dépoſitaire des eſpérances de la France & du trône, veillez, madame, ſur ce rejetton précieux, qu'il ait la ſenſibilité, l'affabilité, le courage qui vous caractériſent ; vos ſoins aſſureront ſa gloire ; & la France, dont vous aurez procuré le bonheur, en ſentira doubler le prix, en ſongeant qu'elle le doit aux vertus de votre majeſté ».

Réponſe de la Reine.

» Meſſieurs, je ſuis ſenſible aux témoignages de votre affection. Vous avez ſu ce matin les expreſſions de mes ſentimens ; ils n'ont jamais varié pour une nation que je me fais gloire d'avoir adopté en m'uniſſant au roi : mon titre de mére en aſſure pour toujours les liens ».

Sur l'imprimé à Paris.

A NANCY,

Chez LESEURE, Imprimeur ord. du Roi, rue St.-Dizier, N°. 341.

Sur l'imprimé à Paris.

A NANCY,

Chez LESEURE, Imprimeur-Lib. du Roi,
rue St.-Dizier, N°. 344.